

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 JUIN 2013 – 12 HEURES**

Affiché le 17 juin 2013

Date de la convocation : le 3 juin 2013
Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Étaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, **Maire, Présidente** ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, M. LACLAU-LACROUTS, M. BONIFACE, Mme CASTERA, M. MARBOT, M. LAVIGNOTTE, M. CANTON, **Adjoints au Maire** ; Mme JUYOUX, Mme RAUCOULES, M. HUERGA, Mme BERNARD, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, Mlle ESPAGNAC, Mme LABAT-CHAHID, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. DE FONTENELLE, Mlle BLED, Mme TARDEL, M. LESTORTE, M. BRIN, M. BAYROU, M. PERES, M. LAURAND, Mlle WOLFS, M. URIETA, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, Mme GOULESQUE, **Conseillers municipaux**.

Étaient représentés : Mme LERBET-SERENI (qui a donné pouvoir à M. FAUTHOUX), Mlle MAZA (qui a donné pouvoir à M. MAISON), Mme CABANNES (qui a donné pouvoir à M. CANTON), Mme RODDE (qui a donné pouvoir à M. MARBOT), Mme HADIDA (qui a donné pouvoir à M. HUERGA), Mme LAGREZE (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), M. PEDEUTOUR (qui a donné pouvoir à Mme BERNARD), M. JUBAULT-BREGLER (qui a donné pouvoir à M. LAVIGNOTTE), Mme BENSOUSSAN (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme BOUSCAYROL (qui a donné pouvoir à M. BRIN), M. CASTY (qui a donné pouvoir à Mme GOULESQUE).

Étaient excusés : Mme IRIART, M. LACRAMPE, M. ISSEINI, M. DE PROYART.

Secrétaire de séance : Mlle BLED

1

Première ligne de bus à Haut Niveau de Service ou « Bus Tram » entre l'Hôpital et la Gare de Pau : approbation des dispositions d'avant-projet relatives aux réaménagements de voirie, aux principes d'aménagement des places « République-Laborde » et « Espagne » et approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées

(Rapporteur : Mme la Maire)

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) Pau Porte des Pyrénées est devenu, à sa création, maître d'ouvrage du projet de première ligne de Bus à Haut Niveau de Service, ou « Bus Tram », reliant l'Hôpital François Mitterrand à la Gare de Pau.

La Ville de Pau considère la réalisation du Bus-Tram comme une opportunité d'engager la requalification urbaine des places « République-Laborde » et « Espagne », s'inscrivant en synergie avec la redynamisation des équipements commerciaux (Halles, Centre bosquet) et les investissements publics et privés programmés.

Compte-tenu de l'imbrication spatiale de ces deux places avec le projet de Bus-Tram, la Ville de Pau et le SMTU se sont associés par voie d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, les missions de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement ARTELIA/SIGNES-Paysages.

Le projet de Bus-Tram ainsi que les premiers principes de traitement des deux places ont été présentés au Conseil municipal de la Ville de Pau lors de sa séance du 19 décembre 2011, sur la base des études préliminaires réalisées par la maîtrise d'œuvre.

La concertation, telle que prévue par les dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, s'est déroulée en deux temps :

- x une série de réunions publiques de 2010 à 2011, sur la base des études de faisabilité réalisées et du programme sommaire de l'opération ;
- x l'organisation d'expositions itinérantes et de réunions publiques en 2012, sur la base des études préliminaires réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre.

Le bilan de cette concertation préalable a été approuvé par délibération du 26 octobre 2012. La concertation, au sens générique de son terme, se poursuivra tout au long du projet.

Il s'agit aujourd'hui pour le Conseil municipal d'approuver les éléments d'avant-projet concernant les compétences de la Ville, à savoir ceux relatifs aux réaménagements de voiries communales et aux principes d'aménagement des places « République-Laborde » et « Espagne ».

14 contre
Adopté

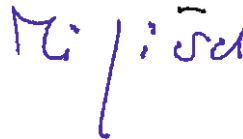
	<p>Cette opération d'ensemble, qui comprend donc trois opérations interdépendantes, suppose également la passation d'une convention avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées , afin d'optimiser et de déterminer les conditions de maîtrise d'ouvrage des aménagements, d'occupation du domaine public et de financement de l'opération.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) approuve les éléments d'avant projet concernant les réaménagements de voies communales concernées et les principes d'aménagement des Places « République-Laborde » et « Espagne ».</p> <p>2) approuve le principe et le projet de convention entre la Commune de Pau et le Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Porte des Pyrénées, concernant le transfert de maîtrise d'ouvrage au SMTU pour la réalisation des aménagements connexes au projet de première ligne de Bus à Haut Niveau de Service, les autorisations d'occupation du domaine public communal pour la réalisation et l'exploitation de la plateforme Bus-Tram et les modalités de remboursement pour les aménagements de compétence communale.</p> <p>3) autorise Madame la Maire à signer cette convention ;</p> <p>4) autorise Madame la Maire à solliciter les subventions afférentes à ces opérations, notamment auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire 2013-2016 ;</p> <p>5) décide que les dépenses seront imputées aux budget principal 2014 et suivants ainsi que pour les dépenses inhérentes aux parkings souterrains au budget annexe « Parkings » 2014 et suivants.</p>	
<p>2</p>	<p>Dégrèvement exceptionnel des redevances d'occupation du domaine public pour les mois d'avril et mai 2013.</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>Suite aux conditions météorologiques exceptionnelles constatées ce printemps, certains professionnels autorisés à ouvrir des terrasses sur le domaine public à Pau ont sollicité un dégrèvement de redevance.</p> <p>Les relevés météorologiques de la station de Pau-Uzein font en effet apparaître des précipitations très nettement au-dessus des normales saisonnières en avril et mai 2013, conduisant à doubler largement le total des chutes de pluies.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

	<p>Considérant que les cafetiers et restaurateurs, les marchands abonnés des marchés forains, les manèges et attractions sur le domaine public et les commerçants ambulants permanents, n'ont pas pu pleinement exercer leur activité professionnelle sur le domaine public en raison de ces conditions météorologiques exceptionnelles, le Conseil municipal :</p>	
--	---	--

- approuve le dégrèvement exceptionnel de 50% des redevances d'occupation du domaine public des mois d'avril et mai 2013, pour les cafetiers et restaurateurs, les marchands abonnés des marchés forains, les manèges et attractions sur le domaine public et les commerçants ambulants permanents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures

La Maire,



Martine LIGNIERES-CASSOU